Numéro 128
Mercredi
16 avril 1980

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Métro crado : l'odeur commence à incommoder les pouvoirs publics • Clandestins de la confection : on régularise • Libération des prix : une « nouvelle politique des revenus » par Guillaume Douze • Objection de conscience : une campagne d'information de la F.n.e.s.r • Sud-Radio : les journalistes marquent des points • Ticket modérateur : niet des mutuelles

L'interview du Premier ministre au « Progrès »

De quoi de barrer

Raymond Barre s'est vraiment surpassé dans sa causerie au coin du Progrès de Lyon. Barrissimo. Quelques unes de ses perles sont de vrais diamants...

Par exemple, tenez... (en variant le ton) :

Sur l'emploi (affirmatif) : « Défendre le franc s'est servir l'emploi »... Service compris !

« Peu de gouvernements ont autant fait pour l'emploi que ceux que j'ai l'honneur de diriger »... Il aurait sans doute fallu en faire un peu plus... Ou alors faire autre chose.

« La politique de gribouille n'a jamais été une politique de l'emploi »... Ni la politique du chien crevé au fil de l'eau.

Le gribouille en chef c'est évidemment Chirac, qui avait gribouillé la veille dans le Monde, son projet pour « une nouvelle croissance »... « Laissons briller à peu de frais ceux qui n'ont pas de responsabilité » a dit aimablement de lui son successeur... « Lorsque j'ai été appelé à Matignon en août 76, le franc allait à la dérive ».

Sur les chômeurs (grondeur) : « Il ne faut pas confondre chômeur et demandeur d'emploi »... C'est toute la différence entre ceux qui cherchent et ceux qui ne trouvent pas.

« Ceux qui se contentent de toucher leurs indemnités aussi longtemps qu'ils le peuvent »... A ne pas confondre avec la légion de ceux qui « fondent leur propre entreprise »... directement des bancs de l'A.n.p.e au fauteuil de P.d.g.

Sur les prix (patelin) : « La politique contre l'inflation n'est pas une politique de l'indice »... Il nous avait déjà fait le coup des hausses qui sont inflationnistes et de celles qui ne le sont pas. C'est du pareil au même : les indices ne sont bons à prendre que quand ils sont bons. Pas quand ils grimpent parce que les prix montent. Là, on casse le thermomètre.

D'ailleurs, tout ça c'est la faute des statistiques et des statisticiens : « Laissons les vivre, computer et pronostiquer... mon seul vœu pour cette honorable corporation est qu'elle ne compromette pas la considération qu'elle mérite ».

Sur les entreprises (paternel) : « Je crois avoir personnellement donné suffisamment de preuves de mon attachement à la solidité et la prospérité des entreprises françaises... ». Ça, on avait remarqué.

Sur la participation (rassurant) : « Les textes soumis au Parlement ne compromettent en aucune manière l'autorité nécessaire du chef d'entreprise, ni l'efficacité de l'entreprise ». Ouf... Les patrons l'ont échappé belle !

« L'effort demandé aux entreprises est supportable »... Et même compatible avec l'accroissement des profits !

Sur les instits et les parents d'élèves (implacable) : « Les parents d'élèves se reposent volontiers de leur rôle d'éducateur sur autrui ».

« Je crains que l'éternelle revendication des postes d'enseignants ne serve aujourd'hui d'alibi pour refuser l'effort ».

Sur tout le monde (sentencieux) : « La société est trop souvent une société de facilité et même de laxisme ».

Tout ça écrit sans le talent qu'il faut. Et en fait de lettres, avec les cinq qui forment un gros mot.

Georges Fillioud

épinglé

« L'exécutif, dans la pratique quotidienne des choses, est arrivé finalement à, non pas empêcher tellement le parlement de jouer son rôle, mais à mettre le parlement de côté ».

Roger Chinaud, président du groupe U.d.f à l'Assemblée nationale Face au Public, France Inter, 9 avril 80.

Carter et les sanctions contre l'Iran

Solidarité ou servilité ?

Les pressants appels lancés dimanche par le président Jimmy Carter aux européens pour qu'ils boycottent les Jeux de Moscou et prennent des sanctions contre l'Iran n'ont jusqu'ici suscité aucune réaction officielle dans les capitales concernées. L'on s'attendait à ce que les ministres des Affaires étrangères des neufs évoquent notamment l'affaire des otages de l'Ambassade américaine de Téhéran lors de leur prochaine réunion, les 21 et 22 mars à Luxembourg.

Quant aux Jeux olympiques, la décision de boycottage prise par le Comité américain évidemment place les alliés de Washington dans une position délicate. Si, à Paris, on confirme que rien n'est changé et que la décision relève du seul Comité olympique national, en revanche, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères a affirmé qu'il était pratiquement acquis que le gouvernement de Bonn demande aux athlètes de R.f.a de ne pas se rendre à Moscou.

D'abord, libérer les otages

La fermeté des déclarations du président Jimmy Carter a surpris le gouvernement français qui n'envisage pas, par exemple, comme l'y invite Washington, une rupture des relations diplomatiques avec Téhéran. On se défend, d'autre part d'un quelconque manque de solidarité à l'égard de Washington, ajoutant que les neuf de la C.e.e n'ont en tête qu'un seul objectif : la libération des otages.

En revanche, si l'on en croit le « Washington post » l'Allemagne fédérale s'orienterait vers une politique de fermeté et n'hésiterait pas à faire cavalier seul en cas d'hésitations de ses partenaires européens. Si ces divergences sont confirmées elles devraient apparaître au prochain Conseil des ministres des Affaires étrangères de la C.e.e, au début de la semaine prochaine.

Le Parti socialiste pour sa part, a toujours affirmé que sa première préoccupation visait à la libération des otages. Mais il ne voit pas comment une politique de blocus et de sanctions arriverait à ce résultat.

Mais au-delà des doutes qu'on peut avoir sur l'efficacité de la méthode, qu'est-ce que les pays européens gagneraient à confondre solidarité et servilité ?

Dans le numéro à paraître de
L'UNITE
« La vérité sur St-Domingue »
(notre informatin en page 3)

POSITION

Libération des prix

Une «Nouvelle politique des revenus»

par Guillaume Douze

Dans un vigoureux article du Monde consacré aux effets de la libération des prix - à l'« effet libération » - Gilbert Mathieu faisait justice voici quelques jours des thèses officielles.

Oui ! la suppression de l'encadrement des prix industriels s'est traduite en 1979 par un dérapage conséquent des prix des produits manufacturés à la consommation (16,3 % de février 1979 à février 1980).

Non ! la hausse accélérée et d'origine extérieure de prix de l'énergie (29,2 %) sur la même période) et des cours des matières premières industrielles importées (61 % toujours sur ces douze mois) n'expliquent qu'une partie du phénomène. Au point que l'I.n.s.e.e, tentant de « réécrire avec des si ... » l'histoire de 1979 (voir le numéro de mars *d'Economie et Statistique)* estime à 0,2 point d'inflation au premier semestre et à 0,6 au second, le gain qu'aurait procuré un prix du pétrole stable. A contrario ...

Nul besoin de dire que la démonstration de Mathieu a vivement contrarié Monory. Rue de Rivoli on explique tout à trac que « c'est un article polémique », qu'il « mésestime les comparaisons internationales prouvant que l'inflation s'est accrue moins vivement qu'ailleurs » et qu'enfin « il ne cite que les postes de l'indice ayant le plus augmenté ».

On se défend comme on peut : constater que les autres font autant de bêtises n'a jamais prouvé qu'on avait raison ... Surtout si on fait table rase du passé oubliant que l'inflation française n'a tiré aucun profit de la baisse, en valeur réelle, du prix du pétrole en 1977 et 1978.

Au fond, ce que constate Mathieu, est parfaitement compatible avec ce que cherchaient Barre et Monory. Ils l'on assez dit : « Il faut reconstituer les marges des entreprises ». Ils l'ont même souligné a volo en libérant les prix. Et ils ont réussi : selon une enquête de l'I.n.s.e.e jamais depuis plusieurs années la proportion d'industriels jugeant satisfaisants leurs comptes d'exploitation n'a été aussi élevée qu'en décembre dernier.

Les patrons arbitrent

Il faut bien que cela vienne de quelque part : les gains de productivité jouent un rôle, la « modération » des salaires aussi, mais la libération des prix - dont, selon la même enquête de l'I.n.s.e.e. l'effet positif des prix sur les trésories est confirmé - a bien facilité les choses.

De ce point de vue, la libération des prix joue le rôle d'une « politique des revenus » que la droite a renoncé à vouloir imposer. Car pour être admise elle nécessite d'abord un abandon des privilèges des plus riches et donc une lutte réelle contre les inégalités.

En libérant les prix, Giscard Barre et Monory ont donné les moyens aux patrons d'effectuer à leur profit une nouvelle « allocation des ressources », de redécouper à leur avantage la valeur ajoutée, d'effectuer eux même l'arbitrage entre ce qui doit aller aux profits, à l'investissement, aux travailleurs et aux consommateurs.

Pour justifier ce choix, les tenants du libéralisme se servent de l'épouvantail des systèmes à planification impérative centralisée, caractéristiques des pays de l'Est. Effectivement, quel repoussoir ! Une allocation centralisée des ressources tombant dans d'autres errement - notamment bureaucratiques - et manifestement inapte à assurer le fonctionnement d'une économie.

Mais si le choix d'une allocation décentralisée des ressources doit être retenue, il reste à savoir qui en est le maître : les chefs d'entreprise soumis par nature - ou plutôt par fonction - au principe de rentabilité privée qui nous gouverne, où des instances précisément décentralisées qui peuvent prendre en compte les points de vue de tous ceux qui sont conviés à la table de la valeur ajoutée. Cette dernière voie se nomme tout simplement l'autogestion.

Métro crado

Une grève gênante mais populaire

Le conflit des nettoyeurs du métro est entré dans sa quatrième semaine. Le métro est sale, les usagers sont mécontents, Mais, fait exceptionnel pour une grève qui touche directement le public, ce n'est pas les grévistes que ce dernier juge responsables.

Les voyageurs ne comprennent pas, en effet, que la R.a.t.p ai pu jusqu'à samedi faire l'autruche refusant de négocier sous prétexte que les grévistes étaient les employés d'une douzaine d'entreprises à qui elle sous-traite le nettoyage du métro. Et puis les revendications de ces travailleurs qui demandent 2.800 francs par mois semblent à chacun légitime.

A la C.f.d.t on est quand même étonné par la popularité de cette grève. On remarque aussi que ce conflit a connu un écho inhabituel dans la presse : « Nous profitons de la bagarre entre le R.p.r et le gouvernement entre l'Hôtel de Ville et l'Elysée. Aussi ce conflit a-t-il trouvé dans la presse Hersant un relais inespéré, « juge un syndicaliste. Mais Chirac qui devait intervenir auprès de la R.a.t.p s'est bien gardé de prendre une position claire condamnant la Régie.

Vers de vraies négociations

Dans ce climat inhabituel les nettoyeurs n'avaient pas encore pu rencontrer, hier, les employeurs, avec la participation d'un observateur de la R.a.t.p pour que s'engagent immédiatement de vraies négociations. Déjà, samedi, après six heures de discussion entre R.a.t.p et C.f.d.t - qui auraient souhaité, toutes deux, que les négociations avec les employeurs s'ouvrent dès dimanche - les grévistes ont obtenu d'utiliser les douches et les restaurants du personnel.

En ce qui concerne les suppressions d'emplois, (10 % sont prévues en 1981 par la R.a.t.p) la C.f.d.t a demandé qu'elles soient étalées sur trois ans. Ainsi avec les mises à la retraite et le retours au pays, il n'y aurait pas de licenciement. Pas de réponse encore, mais les négociateurs estiment que la Régie a été sensible à leur argument.

Les grévistes qui avaient reçu le soutien des partis de gauche et notamment des élus socialistes de la capitale et de la fédération de Paris, ont encore trouvé un soutien de poids dans l'action déclanchée hier et pour une durée illimitée par les employés de la R.a.t.p syndiqués à la C.f.d.t.

Aujourd'hui et pour 24 heures, les roulants et les employés C.g.t feront, eux aussi, grève pour protester contre la saleté et la poussière dans laquelle ils sont contraints de travailler huit heures par jour.

Hier Edmond Maire a participé à l'assemblée générale quotidienne des nettoyeurs, à la Bourse du Travail.

Lundi, la C.g.t très minoritaire chez les nettoyeurs du métro mais qui compte 7.000 adhérents au niveau national parmi le personnel de manutention proposait que si un accord général sur les augmentations de salaires n'était pas intervenu pour toute la profession le 17 avril, elle appellerait ses adhérents à quatre jours de débrayage, notamment dans les trains. Un débrayage illimité n'étant d'ailleurs pas exclu.

Surenchère de la C.g.t

Dans un communiqué la C.f.d.t a catégoriquement refusé que la centrale de la rue La Fayette «non représentative des travailleurs en lutte» (voir *Riposte n° 123*) participe aux prochaines négociations. L'appel de la Fédération C.g.t des ports et docks est qualifié, rue Cadet, de surenchère. Une pierre de plus dans le jardin de l'unité syndicale.

Quoi qu'il en soit, à la C.f.d.t, on est modérément optimiste - « Nous n'avons encore rien dans la poche mais des procédures de négociations se sont dégagées », dit-on - mais on est bien décidé à ne pas descendre (ou très peu) au dessous de 2.800 Francs par mois.

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Descotils
Rédaction : Gérard Colé
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

Objection de conscience :
une loi à connaître...

L'objection de conscience est un droit reconnu depuis 1963 par la loi, mais sur lequel la loi interdit de faire la moindre publicité.

Mais la loi fait obligation de remettre à chaque appelé, en même temps que son livret militaire, une information sur les obligations militaires ; et la loi n'interdit pas de reproduire la loi...

Dans le souci de respecter le droit à l'information de chaque citoyen, la Fédération nationale des Elus socialistes et Républicains a donc adressé à 10.000 maires une circulaire précisant la possibilité et les limites d'une telle action auprès de leurs administrés.

Après Chambéry, où Francis Ampe fait distribuer par la municipalité le texte de loi sur l'objection de conscience, des initiatives analogues sont prises dans un nombre croissant de mairies socialistes : Juvisy, Chartres, Brest, Nantes.

...mais la loi le refuse

Michel Pabœuf, maire (P.s.) de Trehillac (Morbihan) est inculpé de complicité de diffamation envers l'Armée et de propagation illicite de la loi sur l'objection de conscience. A ce titre il risque une peine de huit jours à un an de prison et de 300 F à 300.000 F pour le premier chef et de six mois à trois ans et de 400 F à 10.000 F pour le second.

Ce qu'il a fait ? Dans un bulletin municipal de sa commune, sous le titre «tribune libre» un article a paru sur l'objection de conscience, citant la loi sur le service national. Directeur de la publication, Michel Pabœuf est donc inculpé ainsi que deux adjoints qui avaient participé à la réunion préparatoire du bulletin.

Cette loi est inique, c'est-à-dire qu'elle est sans équité. Le Parquet de Rennes poursuit le premier magistrat d'une commune pour avoir diffusé auprés de ses administrés des dispositions leur permettant de bénéficier d'un loi.

La Fédération des élus socialistes du Morbihan a relayé Michel Pabœuf et entend bien démontrer que là encore, l'ordre vient d'en haut, et que le combat est essentiellement politique.

La loi sur le service national
Section III - Objecteurs de conscience (J.o du 10.6.71)

Article L. 41 - Les jeunes gens qui, avant leur incorporation, se déclarent, en raison de leurs convictions religieuses ou philosophiques, opposés en toutes circonstances à l'usage personnel des armes peuvent être admis à satisfaire aux obligations du service national, dans les conditions prévues par la présente section, soit dans une formation militaire non armée, soit dans une formation civile assurant un travail d'intérêt général.

Article L. 50 - Est interdite toute propagande, sous quelque forme que ce soit, tendant à inciter autrui à bénéficier des dispositions de la présente section dans le but exclusif de se soustraire aux obligations militaires. Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 400 à 10.000 F.

Pour tous renseignements pratiques sur ces différentes formes, pour consulter le Code du Service national, pour vous procurer le Règlement de Discipline militaire, vous pouvez vous adresser aux services préfectoraux, à la mairie de votre domicile ou aux Centres d'Incorporation.

• Pour populariser la proposition de loi sur la décentralisation, la Fédération du Vaucluse organise une réunion sur le thème «Les Elus et la Région» avec Gaston Defferre. (Carpentras - lundi 21 avril).

LES ENTRETIENS DU JEUDI

Une formule originale qui permet à chaque adhérent et aux sympathisants du P.s de venir débattre des problèmes d'actualité avec deux responsables nationaux le jeudi de 19 h à 21 h (retirer à partir de 18 h 30 les invitations au siège du Parti, 7 bis, place du Palais Bourbon).

Ces entretiens qui ont connu un grand succès de 75 à 78 reprennent le jeudi 17 avril avec Edwige Avice, Déléguée nationale au Service national, député de Paris et Lionel Jospin, Secrétaire national aux Relations internationales.

RECTIFICATIF : Dans l'article sur les Antilles Française paru dans *Riposte* n° 127 du 15 avril, un mastic a rendu incompréhensible le paragraphe sur le Conseil général de la Guadeloupe. Il fallait lire : au Conseil général, présidé par André Bernier (maj.) nous avons Dagonia, Lucette Michard-Chevry et Larifla. Et puis, il y a Frédéric Jalton, maire des Abymes et tout récent élu au Parlement européen.

QUESTIONS ECRITES

de Louis LE PENSEC

sur les paradoxes de l'action gouvernementale en matière de politique des prix.

La politique de libération des prix menée depuis 1978 par le Gouvernement avait pour corollaire un développement des actions en matière de concurrence ainsi qu'une meilleure protection des consommateurs. Or cette nouvelle orientation s'est traduite paradoxalement par la suppression de 400 emplois à la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation. De plus, les crédits de fonctionnement alloués à ces services ont été sensiblement diminués. Certaines directions départementales ont déjà épuisé leurs crédits de déplacements nécessaires aux interventions, ce qui permet aux entreprises françaises de se concentrer librement et de violer lois et règlements en toute impunité.

Il attire son attention sur le paradoxe qui consiste à organiser dans l'Essone une opération publicitaire démesurée, intitulée «journées départementales de la Consommation», dont le budget s'élève à la somme impressionnante de 120.000 F dont 13,00 F pour les seuls frais de cocktails, soit d'un montant supérieur au budget annuel de fonctionnement de la plupart des directions départementales de la concurrence et de la consomamtion pour leurs interventions.

de Christian NUCCI

sur les aides qu'il envisage d'apporter aux cadres licenciés pour cause économique et qui souhaiteraient créer de nouvelles entreprises.

Dans l'Isère, par exemple, les cadres d'une société, licenciés depuis Juin 79, tentent de reprendre à leur compte cette firme qu'ils ont contribué depuis vingt ans à faire prospérer.

La liquidation judiciaire a eu lieu. Personne n'a voulu racheter la marque en question et les salariés désirent toujours ardemment reprendre à leur compte l'exploitation de cette affaire.

Depuis six mois, ce groupe de salariés a proposé au Syndic le rachat amiable de la marque, mais se heurte à un refus de principe catégorique.

de Laurent FABIUS

sur la spoliation des épargnants qui résulte de l'application des dates de valeur par les établissements bancaires et financiers.

Un dépôt sur un compte épargne, effectué dans une banque ou une Caisse d'épargne au cours de la première quinzaine du mois ne rapportera des intérêts qu'à partir du 15. A l'inverse, un retrait au cours de la première quinzaine cessera de porter intérêt à compter du 1er.

Le système consiste donc à ne faire partir les intérêts que du 1er et du 15 de chaque mois, tout en antidatant les retraits et postdatant les dépôts.

Ceci peut même déboucher sur une situation où le déposant doit des intérêts débiteurs à l'organisme bancaire bien qu'il n'ait pas cessé d'approvisionner son compte et d'être dans une position créditrice.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

Clandestins de la confection

Après régularisation, quel sera leur sort ?

250 travailleurs clandestins de la confection de la région parisienne, en majorité Marocains, mais aussi Mauriciens, Yougoslaves et Tunisiens, se sont rendus vendredi dernier en compagnie de militants de la C.f.d.t au Centre régional parisien de l'Office national de l'Immigration (O.n.i) pour y retirer des dossiers de régularisation.

Cette démarche collective, à l'initiative de la C.f.d.t qui soutient et organise les travailleurs, fait suite à l'annonce, la semaine dernière, par les services de M. Stoléru, de l'ouverture aux autres nationalités, des procédures de régularisation déjà en cours pour les ouvriers turcs de la confection.

Après la grève de la faim au début du mois de février de 17 «sans papiers» turcs et le large mouvement pour «la régularisation qui s'en est suivi», près de 2.100 travailleurs turcs ont, selon la C.f.d.t, déjà accompli collectivement la même démarche auprès de l'O.n.i. Le retrait des dossiers a commencé depuis le 31 mars.

Selon la C.f.d.t, ces démarches, désormais étendues à toutes les nationalités, vont encore se poursuivre dans les prochains jours, et toucheraient d'ores et déjà la majorité des «clandestins» de la confection dans la région parisienne.

Les dossiers retirés à l'O.n.i comportent trois parties : une fiche à remplir par l'employeur, qui doit s'engager à payer une taxe de 2.450 francs, l'indication des pièces à fournir justifiant l'identité, la promesse d'embauche et le domicile, et un rendez-vous individuel.

Les dossiers seront ensuite transmis à la direction départementale de la main d'œuvre, puis au secrétariat d'Etat, sur qui repose la décision d'accepter ou de refuser des demandes. Les travailleurs seront ensuite informés de cette décision et convoqués à la préfecture de police pour y retirer leurs cartes.

Aucune réponse sur les demandes en cours depuis le 31 mars n'a encore été donnée.

Sud-Radio :

Les journalistes ont marqué des points

Coup de théâtre à Sud-Radio : devant le Comité d'entreprise réuni lundi en session extraordinaire le directeur revient sur l'annonce, faite deux jours plus tôt, des accords de sous-traitance avec Radio Monte-Carlo (cf. *Riposte* de mardi) : «Je n'avais pas réalisé la portée de mes propos».

Les accords, donc, sont à revoir. Et ils le seront avec la participation des journalistes. C'est, pour ces derniers, une première victoire.

Toutefois, devant le refus de la direction de négocier leur intégration dans la grille des salaires radio-tv publiée au J.o du 5 avril dernier, ils maintenaient l'ordre de grève illimitée à partir du 15 avril. Et mardi matin la direction faisait savoir qu'elle acceptait l'ouverture immédiate de négociations.

Retournons à Saint-Domingue

Les propos qu'a tenu François Mitterrand à Saint-Domingue lors de la réunion de l'Internationale socialiste ont largement alimentés les colonnes de l'Humanité. Elle y avait dénoncé «au nom de la vérité révolutionnaire» la soi-disant condamnation du mouvement communiste par notre Premier secrétaire.

C'est très dangereux de faire cela à partir d'un discours prononcé devant témoin. Et le seul témoin n'était pas Jean Ortiz, envoyé spécial de l'Humanité.

Le Monde diplomatique y avait délégué Bernard Cassen qui estime que la polémique engagée «semble reposer sur des données inexactes».

En conséquence, Bernard Cassen a décidé d'apporter son témoignage sur cette question, en s'appuyant sur les notes qu'il a prises et sur la presse dominicaine. Il l'a envoyé à *l'Humanité*, au *Matin*, à *Révolution* et à *l'Unité*.

Comme le dit l'auteur : «le discours de François Mitterrand mériterait - surtout de la part de ses adversaires politiques et dans le propre intérêt de leur stratégie - une analyse autrement plus serrée que celle à laquelle ils se sont livrés jusqu'ici».

L'analyse de M. Cassen est suffisamment serrée pour que nous ne nous permettions pas d'extraire des phrases de sa démonstration.

Ce texte sera publié in-extenso dans *l'Unité* (n[379) du 18 avril. Nous attendons avec intérêt la contribution de l'Humanité à cette perpétuelle quête de «la vérité révolutionnaire». Ils auront le choix entre le silence et les citations tronquées.

Ticket modérateur :

Opposition des mutuelles

La Fédération nationale de la Mutualité française (F.n.m.f), réunie en Assemblée générale à Paris, a décidé de «recommander très fermement» à ses organismes adhérents, de ne pas procéder aux modifications statutaires liées à l'entrée en vigueur, prévue pour le 1er mai, du «ticket modérateur d'ordre public».

«Le ticker modérateur, a déclaré son président, M. Teulade, est le type même des mesures technocratiques inutiles, qui dresse contre l'Etat les gens raisonnables. C'est une remise en cause du mutualism Nous ne pouvons l'accepter».

Décision positive de la part de la F.n.m.f, commente François Autain, Délégué national du P.s à la Santé, et qui va mettre le gouvernement dans l'embarras. La mesure d'entrée en vigueur du ticker modérateur est inapplicable et va à l'encontre du principe fondamental de la liberté de tout citoyen de choisir son système d'assurance.

Le Groupe socialiste vient d'ailleurs de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi, dont François Autain est le premier signataire, «portant suppression du ticket modérateur d'ordre public».

J.o : l'invitation au commutisme

Un fournisseur agréé des Jeux Olympiques vient d'inviter un certain nombre de journalistes à un voyage d'études à Moscou du 24 juillet au 4 août. Il précise dans sa lettre : «Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'adresser avant la fin du mois votre passeport ainsi qu'une lettre, destinée au consulat soviétique, dans laquelle vous vous engagerez à **ne pas écrire d'articles sur l'U.r.s.s»**.

Parlez de «Riposte» autour de vous
Faites abonner les militants

Quand on descend d'un arbre généalogique

Les gardes nationales s'organisèrent dans tout le royaume à l'instar de celle de Paris, dont M. de la Fayette était le généralisme. Le roi lui-même désira que celle de Versailles se formât et que tous les commis et employés des ministères y entrassent, espérant que l'esprit en deviendrait meilleur, et que toutes ces personnes, dont l'existence dépendait de la Cour, se montreraient disposées à ne pas l'abandonner.

On fit un mauvais choix pour la commander. Le comte d'Estaing, qui avait acquis une sorte de réputation qu'il était loin de mériter, fut appelé à sa tête. Je savais par mon père ce qu'il fallait en penser. M. Dillon avait servi sous ses ordres au commencement de la guerre d'Amérique et avait eu les preuves les plus positives que M. d'Estaing manquait non seulement d'habileté, mais aussi de courage. Cependant, à son retour, on le combla de faveurs, tandis que mon père, auquel il devait son premier succès, puisque ce fut le régiment de Dillon qui prit la Grenade, n'eut, après la guerre, que des dégoûts et des passe-droits.

C'est grâce aux sollicitations de la reine que M. d'Estaing fut nommé commandant en chef de la garde nationale de Versailles. Mais mon beau-père, espérant qu'on pourrait conserver de l'ascendant sur cette troupe, ce qu'il désirait, désigna son fils pour en être le commandant en second. Cela équivalait à en avoir le commandement réel, car M. d'Estaing, dont la morgue et la hauteur répugnaient à se mêler à cette troupe de bourgeois, ne s'en occupait jamais que les jours où il ne pouvait s'en dispenser.

Extrait des Mémoires de la Marquise de La Tour du Pin «Journal d'une femme de cinquante ans» (1778-1815) éd. Mercure de France, (1979).